

Loi sur les télécommunications

Notification d'une décision à l'encontre d'un destinataire séjournant à l'étranger

Une décision, basée sur la législation des télécommunications, a été prise à l'encontre de la personne/des personnes suivante(s):

Procédure de révocation de numéro

- Mobilkom (Liechtenstein) AG, Aeulestrasse 20, FL-9490 Vaduz
- PGmedia IN-Systems GmbH, In der Au 25, D-61440 Oberursel
- DDD COM AG, Gewerbeweg 174, FL-9493 Mauren

La décision peut être demandée par le destinataire à l'adresse suivante:

Office fédéral de la communication, Numérotation et adressage
Rue de l'Avenir 44
2501 Bienne
téléphone +41 (0)32 327 55 11
fax direct +41 (0)32 327 55 28